Ordre du jour

Direction Médicale Médicaments 2
Pôle : Dermatologie, déficits enzymatiques, médecine interne, hépatologie, gastro-entérologie
Personne en charge : Nathalie Dumarcet

Comité Scientifique Permanent « Médicaments de dermatologie »

Ordre du jour de la séance du 27/10/2023 de 16h à 18h

Points prévus à l'ordre du jour	Pour info/avis
1. Introduction	
1.1 Adoption de l'ordre du jour	Pour adoption
2. Dossiers Produit	
2.1 Bon usage des toxines botuliniques à visée esthétique	Pour discussion
2.2 Chlorhexidine et communication sur le risque allergique	Pour discussion
2.3 Divers	Pour discussion
3. Tour de table	

143/147, boulevard Anatole France F-93285 Saint-Denis Cedex
Tél. : +33 (0) 1 55 87 30 00

Suivez notre actualité sur :
ansm.sante.fr | @ansm

Dossier	
Nom du dossier	Bon usage des toxines botuliniques à visée esthétique
Dossiers Produits – Substances (procédure centralisée)	☐

Présentation de la problématique
Suite à la demande réitérée du Syndicat des Médecins Esthétiques, l'ANSM étudie la possibilité de permettre aux médecins exerçant la médecine esthétique de prescrire et d'injecter des toxines botuliniques à visée esthétique. Toutefois, une telle ouverture suppose d'inclure l'ensemble des médecins. En effet, dans la mesure où, à ce jour, la médecine esthétique n'est pas une spécialité ordinale, il n'est pas réglementairement possible d'intégrer isolément les médecins de médecine esthétique au niveau de l'AMM (autorisation de mise sur le marché) des spécialités concernées. Dans ce contexte, l'ANSM propose de mettre en place un dispositif d'apprentissage par e-learning visant à identifier les points essentiels à connaitre avant d'injecter une toxine botulinique à visée esthétique. Ce dispositif est composé de 2 modules : • un dédié à l'anatomie du visage • un autre dédié au bon usage des toxines botuliniques à visée esthétique (la spécificité de chaque toxine est consultable par le médecin en fonction de la spécialité qu'il souhaite injecter). Ces modules seront discutés en séance.

Dossier	
Nom du dossier	CHLORHEXIDINE
Dossiers Produits – Substances (procédure centralisée)	☒

Présentation de la problématique
L'ANSM a été alertée par les CRPV d'un risque de sous-estimation par les professionnels de santé et le public de réactions allergiques graves associées à l'utilisation de chlorhexidine. Une proposition de point d'information sur ce risque est présentée en séance.

Suivez notre actualité sur :
ansm.sante.fr | @ansm

143/147, boulevard Anatole France F-93285 Saint-Denis Cedex
Tél. : +33 (0) 1 55 87 30 00